

24 août 2023

Vinification Bio Rappels et points d'actualité



# Règlementation Vins Bio

## Le cadre réglementaire



GUIDE de LECTURE du RCE n° 834/2007 et du RCE n° 889/2008 Version de décembre 2018



#### GUIDE de LECTURE

#### POUR L'APPLICATION DES REGLEMENTS

- CE n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n°2092/91 et
- CE n° 889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008 modifié portant modalités d'application du règlement (CE) n°834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles.











GUIDE d'ETIQUETAGE des DENREES BIOLOGIQUES
Version juillet 2017



Guide d'étiquetage des denrées alimentaires biologiques







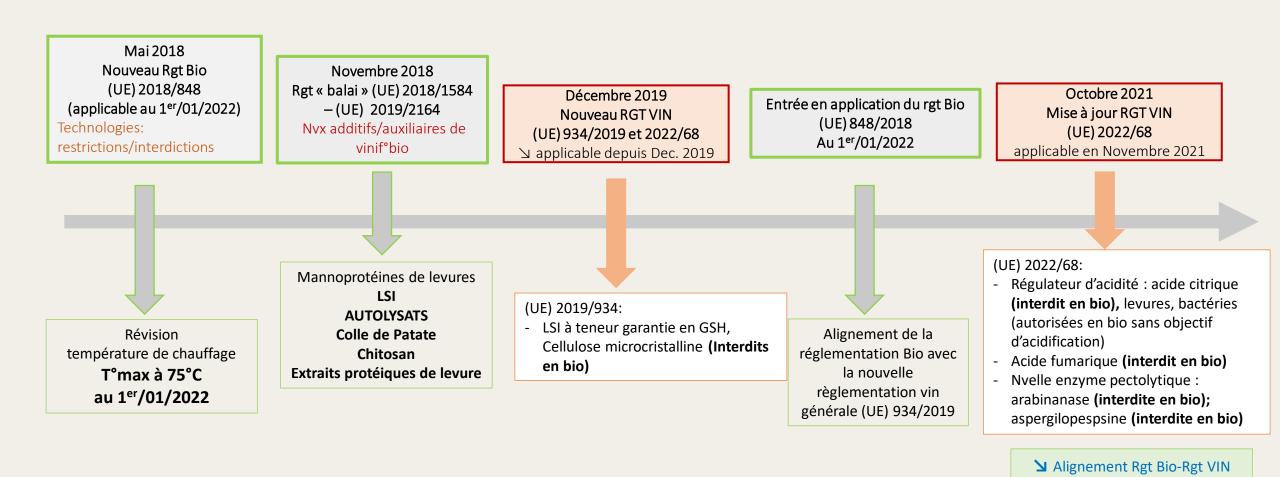
#### La réglementation bio est complexe, elle est encadrée par :

- ✓ <u>règlement CE</u> 848/2018 : définition des principes rentré en application au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- ✓ <u>règlement d'application CE 889/2008</u>: définition des règles de production (intrants autorisés), étiquetage et contrôles en AB *en cours de modification*
- ✓ Pour l'œnologie la règlementation est calée sur la règlementation générale vin 934/2019 ( et ses évolutions RUE) 2022/68). La dernière mise à jour étant le (RUE) 2021/1165

#### La lecture de ces règlements étant sujette à interprétation, l'INAO édite des guides explicitant la réglementation en France

- •
- ✓ le <u>guide de lecture</u> donnant les interprétations des règlements 834/2007 et 889/2008
- ✓ le <u>guide d'étiquetage</u> donnant les règles d'étiquetage des produits bio et "en conversion" avec les mentions obligatoires dont le logo européen
- ✓ les guides des intrants (à la vigne et au chai) listant les spécialités commerciales ayant une AMM en France pour l'AB

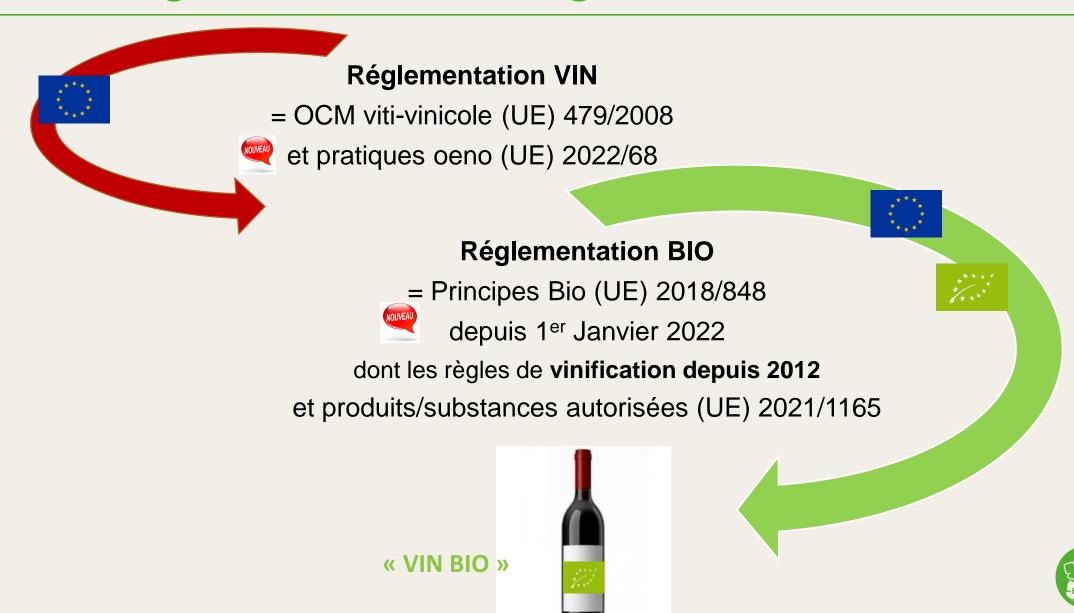
# Rappel



à poursuivre

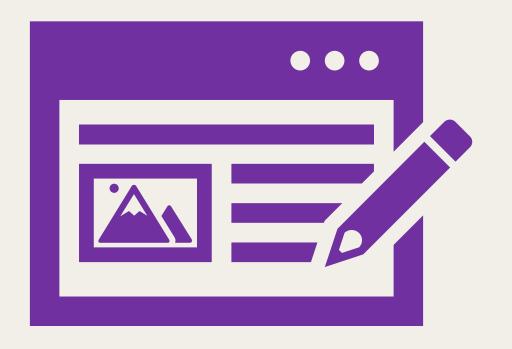
**NOUVELLE AQUITAINE** 

# Actualités règlementaires en œnologie bio



# Liste des intrants et techniques





### **Commission Vin Bio Inao**

Pas de commission depuis plus d'un an Courrier commun France Vin Bio CEBIO pour demande de relance de la commission en cours de rédaction

Liste des sujets à traiter rédigée par France Vin Bio :

#### **OENO:**

#### Suivi des sujets en cours

Enzymes pectolytiques : suite du dossier

➤ Travail en commission : Demande de précision sur la suite du dossier. Quid de la demande complémentaire sur l'autorisation des arabinanases?

#### Cellulose poudre:

#### **Acide Malique Naturel**:

#### Produits de nettoyage et de désinfection :

# Dossier « Gestion des risques de contamination – Cas de l'acide phosphonique

➤ Travail en commission : Suite à la dernière réunion de la commission vin bio INAO (07/02/2022), la DGCCRF doit rendre son analyse juridique sur la proposition de minimis.

➤ Poursuite de la réflexion sur les minimis à la demande des professionnels de France Vin bio

## **Commission Vin Bio Inao**

# Fiche de recueil sur l'usage de Gel de silice vis-à-vis de son origine issue de nanotechnologie ?

#### **Nouveaux sujets:**

# Dossier sur la désalcoolisation et boissons à base de vin désalcoolisé

➤ Travail en commission : Lancement d'une nouvelle consultation des professionnels sur la désalcoolisation et les autres techniques en bio en cas de réouverture du dossier par l'Europe (électrodialyse, contacteurs membranaires, traitement des phénols).

#### L'acidification par les levures et bactéries et autres objectifs

# Les nouvelles technologies de création variétale (cas des levures)

✓ *Travail en commission :* Réflexion et questionnement sur l'interprétation qui pourrait être faite sur ces nouvelles technologies selon les pays européens et avis sur l'usage en bio.



## **Desalcoolisation**

#### Suite à la consultation désalcoolisation du 5 juillet matin, il ressort que :

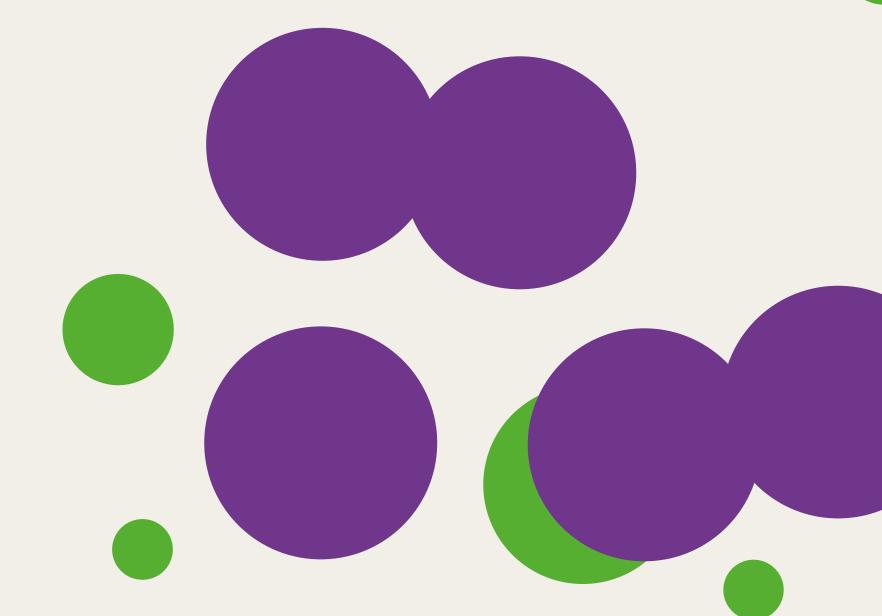
- Pour la désalcoolisation partielle : la volonté est d'opter pour des méthodes les plus naturelles possibles. Le public est globalement ouvert à la question et le mouillage est une option qui semble intéressante.
- Pour la désalcoolisation totale, la mention choisie serait plutôt « Boisson à base de raisin » car le produit subi un changement important. Le terme « vin Bio désalcoolisé » n'est à ce jour pas souhaité par le public de la consultation.

Un risque est soulevé : le fait d'ouvrir la porte aux techniques en Bio pourrait aboutir à des excès. Il faudrait dans ce cas réfléchir à des conditions d'utilisation et les limiter éventuellement uniquement à la désalcoolisation des vins. Il y a encore de nombreuses questions à travailler sur le sujet :

Au niveau règlementaire, une demande de précision doit être faite à l'INAO sur l'utilisation du terme « boisson à base de vin Bio » qui est autorisé dans d'autres pays européens comme l'Allemagne ou la Suède ou sur d'autres boissons comme la bière Bio mais pas en France car déclassé par les organismes certificateurs.

A faire: Mise en place d'un programme de recherche a dimension européenne sur le sujet, axé sur, la qualité, la microbiologie, l'acceptabilité du consommateur, et une étude du marché potentielle notamment dans le cadre de la filière vin Bio.

# Problèmes de déclassement





## Déclassement vin Bio

Plusieurs cas de déclassement ont été signalés ces derniers temps. Notamment des cas de déclassement suite à des préconisations d'œnologues

#### **Propositions:**

- -Faire une liste simple des intrants et techniques interdites (vendange 2023) à diffuser aux vignerons et aux œnologues
- -Contact avec l'Union des œnologues français pour :
  - -mise en œuvre d'une procédure d'accompagnement des œnologues et des vignerons en cas de déclassement
  - -Travail sur la valeur du préjudice et expertise du préjudice.
  - -Travail sur la formation et l'information des œnologues



Règlementation étiquetage Point pour les vins Bio





# Les additifs autorisés en bio - Etiquetage



Régulateurs d'acidité:

Acide tartrique [L(+)-]
Acide lactique

Risque que les besoins augmentent!
Alternatives en bio : ?
(Traitements electromembranaires interdits)

#### Conservateurs et antioxydants:

Dioxyde de soufre
Bisulfite de potassium
Métabisulfite de potassium
Acide ascorbique

#### SO<sub>2</sub> déjà étiqueté

Alternatives: Techniques physiques de stabilisation / baisse du SO<sub>2,</sub> vins sans sulfites ajoutés **Ac Ascorbique:** 

« vin enrichi en vitamine C » (!)

#### Agents stabilisateurs:

Acide citrique
Tanins
Acide métatartrique
Gomme arabique
Mannoprotéines de
levures

Stabilisation tartrique par inhibiteurs posera un problème
Alternatives bio : froid!

Gaz et gaz d'emballage:

Argon Azote Dioxyde de carbone

Plutôt perçu comme une Bonne Pratique de mise en bouteille!

### Merci de votre attention

## **Stéphane BECQUET**

Ingénieur agronome et vinificateur Directeur technique et scientifique Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine Institut Technique de l'Agriculture Biologique 06 32 68 88 80

<u>dirtech@vigneronsbionouvelleaquitaine.fr</u> <u>stephane.becquet@itab.asso.fr</u>

Vous souhaitez plus d'informations ?

#### **Contactez nous!**

contact@vigneronsbionouvelleaquitaine.fr www.vigneronsbionouvelleaquitaine.fr

38 route de Goujon - 33570 Montagne 05 57 51 39 60







